



TROUSSE DE SOINS (emballage hermétique)

MATÉRIEL

- Ciseaux à bouts ronds (14 cm)
- Pince à écharde
- Gants à usage unique en vinyle, plusieurs tailles
- Sachets plastiques en rouleau (type sachet congélation)

ANTISEPTIQUES

- Lingettes désinfectantes (pour le nettoyage du petit matériel et des mains)
- Chlorhexidine unidoses (pour la désinfection des plaies)

- DAKIN® en flacon (en cas d'Accident avec Exposition au Sang AES)

PANSEMENTS

- Compresses stériles sous conditionnement individuel (10 cm x 10 cm)
- Pansements auto-adhésifs de plusieurs tailles sous conditionnement individuel
- Bandes cohésives type COHEBAN® 3 m x 0,07 m et 3 m x 0,10 m
- Filet extensible de maintien, type SURGIFIX®, doigts et membres

KIT D'URGENCE (transportable sur le lieu de l'accident)

- Couverture de survie
- Gants en vinyle à usage unique de plusieurs tailles
- Pansement compressif
- Lingettes désinfectantes en sachet individuel
- Sérum physiologique (unidoses)
- Masques à usage unique pour bouche à bouche

Pour membre sectionné :

- Sachets plastiques hermétique (type sachet de congélation)
- Carré de tissu (pour protéger le membre sectionné de la glace)
- Poche à froid instantané

ATTENTION

- Pas de coton, pas de médicament, pas de pommade.
- Vérifier la date de péremption des produits.
- Secourir sans courir de risques : se laver les mains, porter des gants.
- Transport d'un malade ou d'un blessé : hors protocole spécifique, ni l'employeur, ni les collègues de travail, ni les secouristes n'ont à se charger du transport d'un malade ou d'un blessé, ni à l'accompagner quelle qu'en soit la destination.

Demander à tout blessé de vérifier avec son médecin traitant sa vaccination antitétanique.

TENIR A PROXIMITÉ

- Une couverture (un blessé grave doit toujours être réchauffé)
- La liste des secouristes du travail doit être affichée dans l'entreprise
- Les consignes spécifiques de l'entreprise ou protocoles du médecin du travail
- La Conduite à tenir en cas d'Accident d'Exposition au Sang (Source : AST74)

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.AST74.FR

N° de téléphone URGENCES (SAMU) : 15

Siège social et administratif

12, quai de la Tournette CS 90417 ANNECY
74013 ANNECY CEDEX
Tél : 04 50 45 13 56
SIRET 776 529 166 00022 | Code NAF 8621 Z
TVA FR 08 776 529 166

santetravail@ast74.fr
www.ast74.fr

Suivez-nous sur



Organisme certifié AMEXIST
Par AFNOR certification
N° d'attestation DPST3011

